2242

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 14 NOV. 2019

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Lettre recommandée avec AR

Madame le maire,

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2018, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Vallauris. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018. Le 12 mars 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques d'inondations, je porte officiellement à votre connaissance le dossier d'enquête publique concernant ce projet de PPR, en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement. Ce dossier mis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) vaut donc Porter À Connaissance (PAC).

Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettront donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Madame Michelle Salucki,
Maire de Vallauris
Place Jacques Cavasse
06220 Vallauris

Je vous propose par conséquent de poursuivre la procédure d'approbation en amorçant la consultation des personnes publiques associées.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le présent projet de PPR doit être, préalablement à l'enquête publique, soumis aux avis :

- de votre conseil municipal,
- de l'organe délibérant du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis,
- du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux maralpin (SMIAGE),
- de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- de la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Nice Côte d'Azur,
- du service départemental d'incendie et de secours (SDIS),
- du centre national de la propriété forestière (CNPF).

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir trouver joint un dossier du projet de PPR inondations en vue de recueillir l'avis du conseil municipal de Vallauris.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Enfin, je vous informe que l'enquête publique du projet de PPR se réalisera, à l'issue de l'ensemble des consultations, conformément aux dispositions des articles R123-6 à R123-23 du code de l'environnement relatifs au déroulement de l'enquête publique.

Dès la désignation du commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif, mes services vous contacteront pour préparer cette enquête publique.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien à vous,

Pour le Préfet,
La Secré[illegible]
SG-[illegible]

Françoise TAHERI

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

AR

Mairie
Place Jacques Cavasse
06220 - Vallauris

SGR2 V23 - PTC 30A - 20172323TO1 - 04/19

LA POSTE

RECOMMANDE :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 2C 140 813 4312 3**

SDRS-PRNT-LL-2242 Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /	
Distribué le : 13 / 11 / 19	
Je soussigné(e) déclare être ☒ Le destinataire ☐ Le mandataire	Signature (Précisez Prénom et NOM) Prénom NOM
☐ CNI / permis de conduire ☐ Autre :	Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

COURRIER
19 NOV. 2019
Service Déplacements

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM - 147 bd du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR